

LETTRE DES AMIS n° 142

* DATES À RETENIR

1) Rappel :

. **Samedi 8 mars et 15 mars** prochains, à **10 heures précises**, aux Archives départementales, conférences de M. **Pierre Gérard**, Conservateur général du Patrimoine, Président d'honneur de notre Association.

Thème abordé : « **Un enjeu majeur pour l'Europe au XIIe siècle : la domination de la Méditerranée occidentale. Toulouse ou Barcelone ?** »

. **Mardi 18 mars**, à **partir de 19 heures**, **dîner-débat** organisé dans les Salons de la Brasserie des Arcades 14, place du Capitole, à Toulouse.

Le débat sera animé par M. l'**abbé Georges Passerat**, Professeur à l'Institut Catholique de Toulouse. Thème du débat : « **Les Troubadours : un art d'aimer et de vivre en Occitanie** ». (Le bulletin d'inscription figure dans la lettre du mois de février).

2) **Samedi 5 avril** prochain, à **9 heures 30 précises**, aux **Archives départementales**, deuxième cours de paléographie moderne assuré par M. **Christian Cau**, Conservateur, Directeur des Archives municipales de Toulouse.

Association
Les amis des archives
de la Haute-Garonne



* COTISATIONS 1997

Des adhérents nous interrogent parfois pour savoir s'ils ont bien acquitté leur cotisation annuelle. Désormais, la date d'enregistrement du chèque de règlement, par le secrétariat de l'Association, figurera sur l'étiquette d'envoi de « la Lettre des Amis ».

Nous rappelons aux nouveaux Amis ayant adhéré à l'Association depuis le mois de septembre 1996 qu'ils sont dispensés du paiement de la cotisation 1997.

Le Bureau

*** OUVRAGES DE LA COLLECTION « MÉMOIRES DES PAYS D'OC »**

- Le catalogue

Si vous souhaitez vous procurer des ouvrages de la série « Mémoires des Pays d'Oc », il vous suffit de nous adresser un chèque libellé à l'ordre de notre Association, correspondant au prix de l'ouvrage augmenté éventuellement des frais de port. Indiquer au dos du chèque (le) ou les titres des ouvrages désirés.

Merci de faire connaître à vos amis le catalogue de nos publications.

- Un nouveau titre

Notre ami **Georges RIVES** à qui nous devons « **La saga des Roux** », titre édité par nos soins en 1995, dans la collection « Mémoires des Pays d'Oc » nous a confié la publication d'un nouvel ouvrage fort documenté sur les « **Anciennes industries du Quercorb** » (Jais, forge à la catalane, drap, peignes en buis ou en ivoire aux XVIIIe et XIXe siècles à Sainte-Colombe sur l'Hers).

Si vous souhaitez vous procurer cet ouvrage, un bulletin de commande qui comporte une description de cette étude est joint à la présente lettre.

Ce livre sera disponible à partir du 20 mars 1997.

*** LES TRAVAUX DES AMIS**

1) Mme **Christine Mullot** et M. **Christian Cau** viennent de publier aux éditions Edi-Loire de Saint-Etienne un ouvrage intitulé : « **Toulouse-Mémoire** ».

Dans cet ouvrage, ils présentent et commentent toute une série de photos anciennes et modernes de monuments, de rues, de quartiers de la ville dues au talent de M. **Philippe Malot**.

La juxtaposition de photos anciennes et modernes d'un même site permet de découvrir les transformations, les évolutions voire les mutations qui se sont produites en l'espace d'une centaine d'années. Le contraste est parfois saisissant.

La promenade à travers la ville rose à laquelle nous convient **Christine Mullot**, **Christian Cau** et **Philippe Malot** est fort agréable et fort enrichissante.

2) Dans le tome LVI - 1996 des « Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France » notre ami, **Louis Latour**, consacre un article extrêmement documenté sur « **l'appui de communion de l'église Saint-Paul d'Auterive** » que nous avons eu le privilège de découvrir et d'admirer lors de notre sortie dans cette commune, le 19 octobre dernier. Cet appui de style Louis XVI, véritable chef-d'œuvre de ferronnerie, comparable aux plus belles réalisations toulousaines de la même époque, serait, d'après Louis Latour, l'œuvre d'un compagnon du Tour de France, Pierre Perrié dit l'Angevin, fixé à Villenouvelle, associé à un certain Jean-François Raubaly serrurier dans cette ville.

3) Notre amie, Mme **Arlette Homs** de Castres, vient de publier en collaboration avec Mme **Jeanine Augé** un ouvrage intitulé « **Chronologie salvageoise. Mémoire d'un village du pays castrais** » qui relate la vie d'une petite communauté tarnaise : « les Salvages » partagée entre les communes de Castres et de Burlats et qui n'a pu obtenir malgré les démarches insistantes des habitants, depuis plus de quarante ans, le statut de commune à part entière.

Si vous souhaitez vous procurer cet ouvrage il vous suffit d'adresser à Mme Arlette Homs, 54, rue Maurice Ravel - 81100 Castres un chèque de 100 F correspondant au prix de l'ouvrage + 21 F pour les frais de port.

* POUR INFORMATION

1) **Mercredi 19 mars**, à 21 heures, **Salle du Sénéchal**, 17, rue de Rémusat à Toulouse, la **Société toulousaine d'Etudes médiévales** organise une conférence au cours de laquelle M. **Jacques Berlioz**, chargé de recherche au CNRS et Professeur à l'Université de Genève abordera le sujet suivant : « **L'Inquisiteur Etienne de Bourbon et l'hérésie cathare** ». Voici quelques informations concernant Etienne de Bourbon.

Dominicain, prédicateur général et inquisiteur, Etienne de Bourbon est né vers 1190 à Belleville-sur-Saône, dans le Beaujolais. Il meurt à Lyon vers 1261.

Ayant étudié à Mâcon puis à Paris, il est attaché au couvent dominicain de Lyon d'où il rayonne (Bourgogne, Champagne, Forez, Massif Central, Savoie, Roussillon) pour des missions de prédication et à partir de 1236 d'inquisition. Or, vers 1250, il se retire à Lyon pour rédiger en latin un recueil de récits exemplaires destinés aux prédicateurs. Cet ouvrage inachevé, le « *Traité des matières à prêcher* » (dont Jacques Berlioz prépare l'édition) contient près de 3000 récits dont un nombre important provient de l'expérience personnelle d'Etienne ou est due à des informateurs, clercs ou laïcs.

Etienne de Bourbon est donc un témoin privilégié du combat qui se livra entre les inquisiteurs et les cathares, en Champagne et en Languedoc. Il donne un résumé des croyances des cathares, il montre comment ils étaient organisés, comment ils prêchaient et essayaient de gagner à leurs idées la population, comment ils se défendaient face à l'inquisition.

2) Conférences organisées par le Musée Saint-Raymond

Jeudi 24 avril, à 17 h 30 : « *Le théâtre et ses spectacles en Gaule romaine* ».
Intervenant : **Françoise Dumasy**, Professeur des Universités.

La conférence se déroulera **salle du Sénéchal**, 17, rue de Rémusat.

* TRIBUNE D'EXPRESSION LOCALE

Commingeois, vous avez la parole !

En marge de la vie fluviale de la Haute-Garonne en amont de Toulouse, au XIXe siècle

L'étude partielle du contexte historique de la vie de la Garonne en amont de Toulouse que nous avons publiée en 1996⁽¹⁾ a été le point de départ de demandes et de souhaits de voir publier une autre étude historique de tout l'amont fluvial de Toulouse, comprenant aussi bien tout ce qui se rapporte à sa vie morale et matérielle depuis les temps de l'Antiquité.

C'est là un projet que nous avons pris en considération et qui comporte de nombreuses recherches et études sur tout le réseau fluvial historique de la Garonne et de ses affluents ayant joué un rôle actif.

D'ores et déjà le XIXème siècle apparaît avoir été, avant l'avènement du Chemin de fer, l'apogée de l'activité fluviale et plus spécialement sous les Boubons-Orléans avec l'année 1843 ; puis, le glas bien affirmé de cette activité sous le Second Empire après la mise en service de la ligne de Boussens à Saint-Girons.

1 - Les passages

En cette année 1843, le secteur fluvial de l'amont est tributaire de l'organisation des passages par bacs affermés par le Département :

sur la Garonne : Gallié, Luscans, Montespán, Lestelle, Martres, Mauran, Palaminy, Gensac, Saint-Julien, Salles, Carbonne, Marquefave, Noé, Mauzac, Le Fauga, Estantens, Saubens, Portet.

sur le Salat : Mazères, L'Escaleron-Roquefort.

sur l'Ariège : Grépiac, Clermont-le-Fort, Lacroix Falgarde.

⁽¹⁾ G. Manière, *De la vie de la Garonne au XIXe siècle en amont de Toulouse* (Le rôle économique régional de Boussens, Roquefort et de Martres-Tolosane-Mauran. La situation de Cazères), Saint-Gaudens, 1996.

C'est aussi l'époque de la **construction des ponts** en cours à Boussens et à Capens. Egalement, celle des **péages** sur les ponts de Chaum, Montréjeau, Miramont, Le Fourc-Mancioux, Cazères, Muret, Pinsaguel, pour la Garonne. Sur le Salat, le pont suspendu de Salies. Sur l'Ariège, le pont suspendu de Venerque, le pont en maçonnerie d'Auterive qui a remplacé le bac.

II - Le glas de la vie fluviale - Les chemins de fer - Incidence démographique

L'année 1866, dans la dernière décennie du Second Empire où fut mis en service l'embranchement de Boussens à Saint-Girons, paraît apporter l'écho d'un bouleversement démographique et d'une désaffection sur bien des communes riveraines du secteur fluvial avec une incidence marquée dans le secteur des Petites Pyrénées, fournisseur traditionnel des matériaux lithiques de construction, des chaux et des plâtres.

Restant dans le cadre de la Haute-Garonne, nous comparerons les principales agglomérations intéressées, de la Garonne montagnarde, du Piémont, et de l'aval à partir de la cluse de Boussens-Roquefort, du Salat jusqu'à sa confluence et de l'Ariège.

Tableau comparatif

(1843, apogée vie fluviale) - (1866, déclin)

Situations localités	Population				Observations
	1843	1866	diminution	augmentation	
La Garonne					
Arlos	374	358	- 16	-----	
Saint-Béat	1374	1163	- 211	-----	
Cierp	1141	1000	- 141	-----	
Signac	245	182	- 63	-----	
Fronsac	600	505	- 95	-----	
Montréal	3081	3686	-----	+ 605	
Valentine	1504	1384	- 120	-----	
Saint-Martory	1147	1166	-----	+ 19	
Le Ger					
Coulédoux	742	739	- 3	-----	
Aspet	2573	2457	- 116	-----	
Le Salat					
Salies	863	782	- 81	-----	
Cassagne	794	725	- 69	-----	
Mazères	442	399	- 43	-----	
Belbèze	1648	846	- 802	-----	
Ausseing	324	269	- 55	-----	
La Garonne					
Roquefort	945	910	- 35	-----	- d° -
Boussens	375	324	- 51	-----	- d° -
Martres	1692	1875	-----	+ 183	
Mauran	414	384	- 30	-----	
Palaminy	842	844	-----	+ 2	
Cazères	2556	2665	-----	+ 109	
Saint-Julien	440	411	- 29	-----	
Carbonne	2293	2468	-----	+ 175	
Marquefave	823	848	-----	+ 25	
Capens	369	356	- 13	-----	
Noé	875	1001	-----	+ 126	
Mauzac	512	520	-----	+ 8	
Le Fauga	622	584	- 38	-----	
Muret	4000	4130	-----	+ 130	
L'Ariège					
Cintegabelle	4016	4130	-----	+ 74	
Auterive	3272	3297	-----	+ 25	

Gabriel MANIÈRE

Document transmis par Mme **Marie-France Puységur-Mora**,
chargée de l'Antenne du Comminges

RÉPONSE À L'AVIS DE RECHERCHE n° 100*Enquête sur les cadrans solaires en Haute-Garonne**

Mme Jeanne Lagarde nous signale l'existence de deux cadrans solaires à **Bondigoux** dans le canton de Villemur.

- L'un d'eux est situé sur la façade du **château de Vernhes** (Dép. 22, rive droite du Tarn, entre Villemur et Bondigoux).

- L'autre sur la façade est de la **maison Lebreton**, rue Marius Cazeneuve, au centre du village, près de l'Eglise.

Par ailleurs, M. **Galtier** de Toulouse nous indique la présence d'un cadran solaire sur l'ancienne maison Rimailho située à **Castelginest** (à gauche après avoir franchi le pont de l'Hers). Cette maison qui appartient à sa famille depuis 1865 est aussi appelée maison de l'Ave Maria en raison de l'existence, autrefois, de 3 lettres en bois : A. V. M. sur la façade de l'édifice.

Merci pour toutes ces précisions.

Afin que nous puissions poursuivre notre enquête sur les cadrans solaires, continuez à nous adresser des informations à leur sujet. Par avance, merci.

*** UNE PRÉCISION CONCERNANT LE TERME « ARDIT »**

Précision concernant le terme « **ardit** » figurant dans le document accompagnant l'article de notre ami **Guy-Pierre Souverville** (lettre n° 141) relatif aux réparations effectuées, en mai 1527, au Moulin de Vieuzos appartenant au Commandeur de Boudrac.

D'après F. Mistral (Lou Tresor dóu Felibrige), **un ardit** est l'équivalent d'un liard en Gascogne et en Languedoc. Sa valeur correspond à **3 deniers tournois**. Le nom de **ardit** viendrait du fait que cette pièce de monnaie aurait été frappée, pour la première fois, par le roi de France, **Philippe III le Hardi**. **Ardit** est la traduction occitane de **hardi**.

*** AVIS DE RECHERCHE n° 104**

Un de nos amis aimerait savoir où il pourrait retrouver des **brevets d'imprimeurs sur étoffes, à Toulouse, au XIXe siècle**. Qui pourrait le renseigner ?

* AVIS DE RECHERCHE n° 105

Au début du XVI^e siècle, l'abbaye de Cadouin possédait des biens situés sur le territoire de la communauté de Lacournaudric (aujourd'hui l'Union) exploités par des tenanciers qui payaient, chaque année, des censives en nature (blé) livrées à Toulouse, le jour de la Saint-Barthélémy (24 août) en la **maison dite des Anges**.

Qui pourrait nous dire **où était située la maison des Anges, à Toulouse ?**

* APRÈS L'EXÉCUTION DU DUC DE MONTMORENCY, À TOULOUSE, LE 30 OCTOBRE 1632

Lors du dernier cours de paléographie du samedi 8 février dernier animé par **M. Christian Cau**, nous avons étudié un document très particulier. Il s'agissait d'une mention marginale figurant sur un registre de décès de la paroisse Saint-Sernin de Toulouse de l'année 1632⁽¹⁾ et qui n'était autre que l'acte officiel de sépulture du duc de Montmorency, exécuté à Toulouse, le 30 octobre 1632.

En voici la transcription fidèle : « *Le samedi 30^e doctobre 1632 Messire Henri duc de Montmorency, maréchal de France et gouverneur du Languedoc, le Roy Louis XIII estant dans Tholose feust condamné à mort par arrest du Parlement de Tholose et décollé à la 1^{ere} bassecourt de la maison de ville⁽²⁾. Son corps porté dans notre église feust enterré dans la chapelle de St Exupère située près l'autel de la paroisse du costé du grand cymetière appelé anciennement des nobles. Le procès lui feust faict pour avoir été prins près Castelnaudarry combattant contre le maréchal de Chombert⁽³⁾ mandé avec le régiment des gardes par le Roy contre lui dans le Languedoc.* »

A peine venions-nous de terminer l'analyse de ce document que notre ami **Pierre Lapeyre** intervint pour nous signaler, fort judicieusement, l'existence dans un autre registre de décès de la paroisse St-Sernin se trouvant aux Archives municipales de Toulouse⁽⁴⁾, de la relation du transfert, en 1645, des cendres du duc de Montmorency de St-Sernin à Moulins.

Muni de ces informations nous avons pu retrouver sans difficulté le texte signalé que nous vous communiquons :

« *L'an 1645 et le 1^{er} du mois de mars, Noble François de Soubiran, sieur de Morens, escuyer et maître d'hôtel de très haulte et illustre princesse dame Marie Félicie d'Ursins⁽⁵⁾, veuve de très haulte et très puissant seigneur Messire Henri duc de*

(1) A.M. Toulouse GG 589.

(2) Cour Henri IV du Capitole.

(3) Schomberg.

(4) A.M. Toulouse GG 590.

(5) Marie Félicie des Ursins (Orsini) veuve du duc de Montmorency était la propre nièce de Marie de Médicis, mère de Louis XIII.

Montmorency, Maréchal de France et gouverneur du Languedoc, en vertu de sa procuration faite par ladite dame, le 7^e jour du mois de février de la dicte année, retenue par Viguiet et Genelard notaires de la ville de Moulins en Bourbonnois receut le corps et entrailles⁽⁶⁾ dudit feu sieur duc dans une bierre de plomb qui furent déterrés de son tombeau où on les avait enterrés dans la chapelle de St Exupère située près l'autel de la paroisse de notre église du côté du grand cimetière anciennement appelé des nobles, le mois d'octobre de l'an 1632 ainsi qu'il est marqué dans le registre de cet an, le samedi 30^e dudit mois d'octobre, ledit duc ayant été décollé à la 1^{ère} basse-cour de la maison de ville, par arrest du Parlement de Tholose, le Roy Louis XIII étant en ville. Lesdits corps et entrailles furent deslivrées audit Sieur Soubiran pour les transporter au sépulcre de ses ancêtres en vertu d'un arrêt du Conseil ou à Moulins⁽⁷⁾. »

*
* *

Ce texte appelle quelques commentaires et précisions.

A la mort du duc de Montmorency, Marie Félicie des Ursins, victime de la vindicte de Louis XIII et de Richelieu fut emprisonnée au château de Moulins. Mise en liberté l'année suivante, en 1633, voulant vivre dans un « deuil éternel », elle se retira au couvent de la Visitation de cette ville dont elle devint, plus tard, la supérieure après avoir pris le voile. Ce n'est qu'après la disparition de Richelieu et de Louis XIII⁽⁸⁾ qu'elle obtient, enfin, l'autorisation de transférer les restes funèbres de son illustre époux à Moulins.

En 1652, elle fit élever dans la chapelle du couvent de la Visitation de la ville un mausolée auquel travaillèrent les meilleurs sculpteurs de l'époque notamment Michel Anguier et Regnaudin, destiné à recevoir les cendres de son mari⁽⁹⁾.

Le couvent de la Visitation étant devenu depuis le lycée Banville, c'est donc dans la chapelle de ce lycée qu'on peut voir, désormais, le magnifique **mausolée du duc de Montmorency**

Gilbert FLOUTARD

Voici, par ailleurs, la photocopie d'une reproduction de gravure provenant du Cabinet des estampes du Musée Paul Dupuy, représentant le duc de Montmorency. Cette gravure est l'œuvre du célèbre graveur flamand d'Anvers, Peter de Jode. (Je l'ai extraite d'un dossier que j'avais constitué, voici quelques années, concernant l'«affaire Montmorency» alors que j'étais attaché au service éducatif des Archives de la Haute-Garonne.)

⁽⁶⁾ Le cœur de Montmorency fut porté à la maison professe des Jésuites, rue de Secourieu (des Marchands).

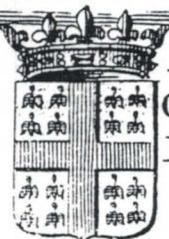
⁽⁷⁾ En fait les cendres de Montmorency ont été transportées à Moulins.

⁽⁸⁾ Richelieu meurt en 1642, Louis XIII, l'année suivante, en 1643.

⁽⁹⁾ Sur le lourd sarcophage de marbre noir on peut voir Henri de Montmorency étendu vêtu de sa précieuse armure ciselée tenant de sa main gauche son épée de maréchal. Près de lui, la duchesse a les yeux levés vers le ciel.



HENRY DVC DE MONT
LE PAIR, ET MARES
LIEVTENANT GNAL POVR



MORENÇY ET D'AMP-VIL
CHAL DE FRANCE, ET
LE ROY EN LANGVEDOC.

Petrus de Iode sculp.

J.annes Meyfens et uñ.

* ARAIRE ET CHARRUE

Nos amis **Louis Latour** et **Gilbert Imbert** ont rencontré au cours de leurs recherches, deux textes dont le rapprochement s'impose. Ils sont tous deux des années proches de 1840, les faits qu'ils relatent se déroulent dans un même cadre : un comice agricole ; ils concernent le débat qui s'instaura à cette époque dans le monde rural entre les tenants des anciennes méthodes de labour et les progressistes prônant l'emploi des nouveaux instruments.

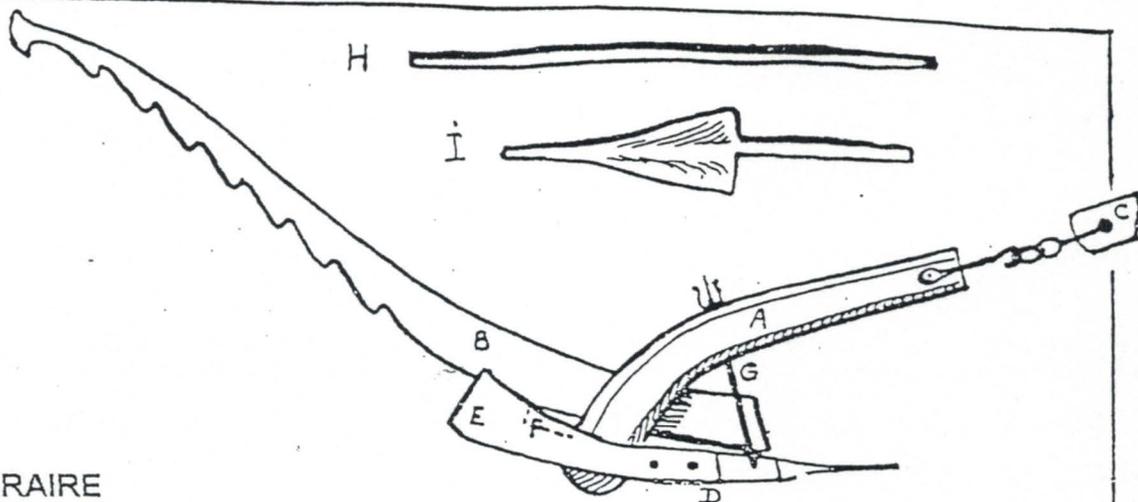
Le texte que nous propose **Louis Latour** est extrait d'un livre portant pour titre :

Livre de lecture courante
contenant la plupart des notions utiles
qui sont à la portée des enfants de 8 à 12 ans
par M. Th. Lebrun
Directeur de l'Ecole Normale Primaire de Versailles
à l'usage des écoles primaires
A PARIS
chez L. Hachette Libraire de l'Université
Rue Pierre Sarrasin, 12
1841

« Il était fête au village : on s'était préparé depuis plusieurs mois pour le comice agricole dans lequel des prix devaient être donnés au meilleur laboureur, à l'inventeur du plus utile perfectionnement des charrues, au plus habile berger, au propriétaire du plus beau troupeau de moutons et des plus belles races de bêtes à cornes. Déjà de nombreux rivaux accouraient de tous les environs ; et l'on attendait avec impatience le préfet du département. L'école avait congé et l'instituteur avait obtenu que les enfants seraient placés de manière à tout voir, à tout entendre. La belle leçon qu'ils allaient recevoir valait bien les leçons de la classe.

« Des charrues perfectionnées étaient d'avance exposées aux regards des curieux, et de beaux attelages de bœufs et de chevaux semblaient impatients d'entrer dans la lice. L'instituteur voulut employer utilement ce temps d'attente car son principe était de ne jamais perdre un instant précieux. Il fit approcher ses enfants de la belle charrue neuve qui devait être le prix de la lutte : Vous connaissez tous cet instrument, leur dit-il, mais vous ne le connaissez pas en détail, je vais vous en expliquer toutes les parties (*vient ensuite un long descriptif détaillant chaque pièce de cette charrue et expliquant son fonctionnement*).

« L'instituteur fut tout à coup interrompu par un roulement de tambour. M. le préfet était arrivé et la cérémonie allait commencer. La garde nationale fit à l'instant retirer tous les curieux qui entouraient les instruments d'agriculture ; un grand silence se fit bientôt ; et le préfet dans une chaleureuse allocution s'attacha à faire comprendre toute l'importance des comices agricoles, et tout l'avantage que la nation devait un jour retirer des encouragements qui sont donnés à l'agriculture. Les luttes commencèrent alors et les charrues nouvelles furent d'abord essayées par leurs inventeurs. Le temps et l'étendue de terre à labourer étaient déterminés, et des jurés tirés au sort, donnèrent le signal du départ. Ce fut un jeune laboureur du village voisin qui obtint l'avantage, et qui gagna la belle charrue neuve. Celle dont il s'était servi, qui lui avait valu la victoire, ne présentait



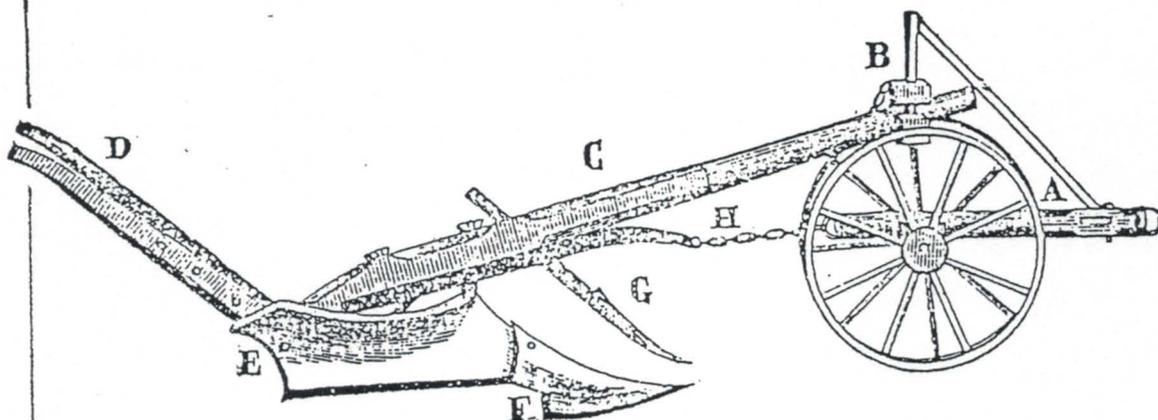
L'ARAIRE

- A - lo cambet (l'age ou timon) *lou combat*
- B - l'esteva (le manche) *l'estebo*
- C - lo ponchiol (partie antérieure du timon reliée au cambet par una cadena : chaîne) *pourjiol*
- D - lo dental (le cep : bois portant le soc)
- E - l'aurelha (le versoir)
- F - lo tescon ou tascon (coin qui assujettit la queue du soc à l'age)
- G - la tendilha (tirant qui réunit le cep et l'age)
- H - lo gaben : (soc en Rouergue, pour les terres siliceuses)
- I - -la relha (soc pour les terres calcaires)

Croquis et légende sont extraits des *Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron* Tome 27 - Rodez, 1957

"L'art, la littérature, les traditions populaires dans la commune de Villeneuve - ENQUETE JULIEN 1900"

(Les termes occitans ont été transcrits en graphie normalisée)



**LA CHARRUE
à avant-train**

- A - Train d'attelage
- B - Sellette
- C - Flèche
- D - Mancherons
- E - Versoir ou oreille
- F - Soc
- G - Coutre
- H - Chaîne en fer

Croquis et légende sont extraits de *l'Encyclopédie du XIXe siècle. Répertoire universel des Sciences, des Lettres et des Arts* Tome 7 - p. 233 Paris 1855

d'autre perfectionnement qu'une plus grande légèreté dans l'avant-train. On remarqua que ce perfectionnement fit sourire le père Guillaume, l'un des juges ; et après l'épreuve il demanda la permission de faire venir une charrue dont l'avant-train était encore bien plus léger. Il ajouta qu'il ne l'avait pas mise au concours, parce qu'elle n'était pas nouvelle, et qu'elle était au contraire la plus ancienne de toutes les charrues.

« Comme il achevait de parler, on vit sortir de sa ferme un fort cheval traînant une charrue sans avant-train : c'était l'araire. Tous les fermiers, cultivateurs et laboureurs se récrièrent : Quel labour ferez-vous avec cette vieille machine ? disaient-ils. Allez donc labourer avec elle dans ces champs de terre forte ; votre cheval n'y pourra avancer d'un seul pas. Guillaume ne paraissait pas les entendre ; il conduisit lui-même son araire dans une pièce dont le sol était un peu plus léger que celui du champ qu'on lui désignait ; et, au grand étonnement de tout le monde, il fit un sillon profond, qu'une charrue à avant-train n'aurait pu tracer qu'avec la force de deux chevaux. Il attela ensuite un second cheval, et l'araire exécuta en moins de temps, dans une terre forte, le même labour que la charrue ordinaire n'aurait pu exécuter qu'au moyen de quatre chevaux. Les applaudissements furent alors unanimes.

« Dans les terres très-légères, dit Guillaume, cette charrue si simple est facilement tirée par une vache ; mais ce n'est pas son seul avantage : elle coûte moins et se détériore moins ; elle laboure très-bien par les temps humides, car ce sont les roues qui, s'embarassant dans la terre, arrêtent vos charrues ; elle laboure aussi dans les sécheresses, quand vous ne pouvez piquer la terre, elle fait des tournées plus courtes et laboure parfaitement les extrémités des sillons ; enfin, il ne faut jamais qu'un homme pour la conduire : outre l'économie, le labourage est meilleur, car le sillon est plus droit ». Le père Guillaume entra dans tous les détails sur la supériorité de l'araire, et les fermiers l'écoutaient, se promettant bien d'en essayer. Cependant les autres concours se poursuivaient ; mais l'attention était sans cesse détournée par l'importante nouveauté qui venait d'être produite par le père Guillaume, et M. le préfet ne pouvait s'empêcher d'adresser à chaque instant la parole à notre fermier pour lui demander de nouvelles instructions ; car il voulait encourager l'introduction de l'araire. Enfin, après cette intéressante journée, il ne fut plus question dans toutes les fermes que de l'araire de Guillaume, qui avait promis d'en faire confectionner pour tous ceux qui voudraient en faire l'essai. »

En imaginant qu'ils aient pu assister à cette même scène, d'autres agriculteurs, du fond de l'Aveyron, à des centaines de kilomètres de là, auraient applaudi sans réserve la démonstration du père Guillaume. C'est en tout cas ce qui semble ressortir des procès-verbaux des séances du Comice agricole de Naucelle qu'a dépouillés **Gilbert Imbert**.

En effet, en février 1844, le président du Comice, « Mazuc rappelle à l'assemblée que la société d'Agriculture de l'Aveyron avait mis à la disposition du Comice une charrue du type Dombasle, appelée aussi rovilienne⁽¹⁾. Cette charrue déposée provisoirement chez M. Alary juge de paix a été employée par ce dernier à faire des travaux de labourage et il rend compte au Comice des avantages qu'il a retirés de l'usage de cet instrument. »

⁽¹⁾ Mathieu de Dombasle (1777-1843). Agronome, il perfectionna les méthodes de culture (chaulage) et inventa une charrue qui tantôt porte son nom, *la dombasle*, tantôt le nom de la ferme où il l'expérimenta, *Roville, la roville ou la rovilienne*.

« MM. Batut juge de paix à Lagardelle près de la Salvetat et Justin de Lagarcie propriétaire à Lagarcie près Sauveterre qui possèdent eux aussi la charrue de Roville font de leur côté ressortir la supériorité de cette charrue sur l'araire du pays ».

Mais ces quelques témoignages de satisfaction ne vont pas entraîner l'adhésion unanime des assistants de l'assemblée ; comme toujours, lorsqu'il s'agit d'introduire de nouvelles méthodes de culture les oppositions ne manqueront pas, tant il est vrai que le monde agricole sera toujours très long à admettre les nouvelles techniques. Les opposants font remarquer que la charrue de Roville « ne pourra être que d'un usage restreint dans le pays et cela pour deux motifs. Le premier qu'il existe généralement dans les champs ou autour des champs beaucoup de chênes, de châtaigniers ou des arbres à fruits tels que pommiers, pruniers, etc. et que les racines de ces arbres feraient nécessairement obstacle au parcours de la charrue ; le second que les propriétés y sont très morcelées et que ce morcellement qui tend à augmenter chaque jour est tel que le plus grand nombre de terres est labouré avec des vaches. »

Le Comice, conciliant, veut bien entendre les arguments des détracteurs, mais il recommande que partout où elles pourront recevoir leur application les méthodes nouvelles devront être encouragées et demande aux adhérents « de réfléchir sur une destination possible de la charrue envoyée par la Société d'Agriculture qui pourrait être attribuée comme prix soit au propriétaire qui aura avec le plus de succès défoncé et mis en culture des prairies de médiocre qualité, soit à celui dont les labours seront le mieux faits soit celui qui aura pratiqué le chaulage qui a pour résultat de rendre productrices les terres schisteuses et infertiles du Ségala ».

Innovation révolutionnaire pour l'époque, le Comice prend ensuite une décision qui constitue certainement l'embryon de nos modernes stages de formation professionnelle continue. Il arrête en effet le principe d'attribuer une indemnité de trente francs pour subvenir aux frais de voyage et de séjour de trois ouvriers forgerons qui iraient à Olemps « dans l'atelier de fabrication d'instruments perfectionnés apprendre à faire les ajustages et les réparations de toute nature que nécessite fréquemment l'emploi de la charrue de Roville ».

L'année suivante, dans sa séance du 8 décembre 1845, le Comice poursuivant ses efforts de vulgarisation souligne à nouveau « qu'il importe de propager les bonnes méthodes et l'usage des instruments perfectionnés et vote sur les fonds disponibles une somme de 45 francs pour l'achat d'une houe à cheval avec son butoir de type Dombasle ; l'emploi de cet instrument de culture ne pouvant qu'avoir les plus grands avantages dans un pays où l'on cultive beaucoup la pomme de terre et où il importe de donner la plus grande extension à cette culture si utile à l'homme et si précieuse pour l'engraissement des bestiaux, la pomme de terre ».

Dans cette même séance, le président reconnaît que les arguments des détracteurs de la Dombasle ont été pris en compte par les constructeurs d'instruments aratoires et, se rangeant à leur avis, annonce aux participants qu'il décide de consacrer une somme de 45 francs à l'achat « d'une charrue d'un nouveau modèle dite charrue rouquette, à un seul manche qui tiendrait le milieu entre la charrue rovillienne et l'araire du pays. M. le comte de Toulouse-Lautrec, l'un des membres du Comice, offre ses bons offices pour l'achat de cette charrue déjà employée avec succès dans le département du Tarn ; le Comice accepte cette offre avec empressement ».

Dombasle ou Rouquette ne feront une apparition significative dans le Ségala que vers les années 1850, mais l'ancien araire de bois subsistera tout le siècle et le Brabant ne deviendra d'usage courant que vers 1920.

Les petits agriculteurs du Ségala auraient pu faire leur l'avertissement que Caton écrivait deux siècles avant Jésus-Christ : « *Ne changez point votre soc, car tout changement porte en lui le danger d'une perte.* »⁽²⁾ .

Louis LATOUR et Gilbert IMBERT

⁽²⁾ Cité par Eugen Weber dans *La fin des terroirs*, p. 183, Fayard, Paris, 1983.

